ZOHE
Zone de Secours Hainaut Est

Réf : RE.PAS.19.003

Appel par voie de recrutement d'un conseiller en prévention de niveau 2 à titre contractuel au grade de Gradué spécifique (Echelle barémique : B1)

Le Conseil de la Zone de Secours Hainaut-Est, en séance du 30 août 2019 a décidé de lancer un appel par voie de recrutement et de constituer une réserve de recrutement de lauréats d'une durée de validité de 2 ans.

DESCRIPTIF DE FONCTION

La Zone de Secours Hainaut-Est recherche pour son cadre administratif et logistique (Calog) un conseiller en prévention de niveau II à titre contractuel au grade de gradué spécifique (Echelle barémique : B1) pour intégrer le service SIPPT.

MISSIONS :

Le Conseiller en prévention assiste l'employeur, la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

Ses activités au sein de la zone sont essentiellement :

- d'inspecter les lieux de travail et accompagner les intervenants externes (Inspection, Médecine du Travail) à l'occasion des visites d'inspection ;
- d'enquêter sur les événements qui ont causé ou auraient été susceptibles de causer un accident du travail ;
- d'identifier les situations qui peuvent être source de danger pour les travailleurs ;
- de participer à l'identification et à l'évaluation des caractéristiques concernant les postes de travail et les tâches exécutées par les travailleurs de même qu'à l'identification des contaminants et des matières dangereuses présents dans les postes de travail ;
- d'organiser et planifier les tâches et missions des conseillers en prévention ;
- de participer à la planification et à la mise en œuvre effective des changements qui peuvent améliorer la santé et la sécurité au travail ;
- d'émettre un avis lors de l 'achat, de l'installation ou de la modification d'équipements de travail ou l'utilisation de produits chimiques, biologiques, vêtements de travail ou équipements de protection individuelle ;
- d'élaborer les plans annuels d'action et le plan global de prévention en collaboration avec le responsable du service administratif et d'information en matière de prévention et de protection au travail et en assurer l'application ;
- d'assurer une veille technologique permettant d'anticiper les changements dans son domaine d'activité ;
- de respecter les règles et consignes de sécurité et de bien-être au travail ;
- d'exécuter toutes les activités non spécifiques mais indispensables à la qualité de la fonction et du service.

COMPÉTENCES :

Il doit connaitre et avoir une expérience pratique des domaines suivants :

- R.G.P.T ;
- protection de la santé ;
- ergonomie ;
- hygiène du travail ;
- bien-être au travail.

SAVOIR-ÊTRE :

Il doit être :

- autonome ;
- rigoureux et méthodique ;
- discret.

Mais il doit avoir aussi :

- une capacité d'approche psychosociologique des personnes et des problèmes ;
- une facilité de contact avec les autres ;
- une personnalité forte ;
- le respect des horaires convenus et une réaction rapide envers les dossiers urgents ;
- un esprit de synthèse ;
- un esprit critique et de la déontologie.

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

a) être membre d'un Etat faisant partie de l'Espace Economie Européen ou de la Confédération helvétique ;
b) avoir une connaissance de la langue jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
c) être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction à exercer ;
d) jouir des droits civils et politiques ;
e) être en règle vis-à-vis des lois sur la milice ;
f) être âgé de 18 ans minimum ;
g) Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (gradué/bachelier) ;
h) Etre titulaire de la formation de conseiller en prévention de niveau II.

Etre en possession du permis de conduire de catégorie B et bénéficier d'une expérience en tant que Conseiller en prévention sont des atouts.

EPREUVE DE SÉLECTION

Réussir devant les membres de la commission de sélection désignés par le Collège, l'épreuve d'aptitudes suivante :

- **Une épreuve orale** permettant d'apprécier la connaissance métier, la motivation, la maturité et la compétence du candidat en termes d'organisation du travail.

⇨ Pour réussir, le candidat devra obtenir au moins 60 % des points de l'épreuve orale.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION

- le commandant de Zone en qualité de président ou son délégué ;
- le directeur de l'administration et des ressources ou son délégué ;
- d'un à trois membre(s) choisi(s) pour leur maîtrise de la matière à évaluer.

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit être composé :

- d'une lettre de motivation datée ;
- d'un curriculum vitae ;
- d'une copie :
  - de votre carte d'identité recto/verso ;

ZONE
Zone de Secours Hainaut Est

Réf : RE.PAS.19.003

- de votre (vos) diplôme(s), titre(s) de compétence(s) ou titre(s) de formation correspondant aux conditions visées aux points g) et h) des conditions à remplir ;
- d'un extrait de votre casier judiciaire ;
- d'un certificat de milice s'il y a lieu ;
- une copie de votre permis de conduire si vous en possédez un.

Il doit être envoyé pour **le 30 septembre 2019** au plus tard, par courrier postal à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
(Réf : RE.CBA.17.007)
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE

A savoir :
Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.

Date de parution prolongée : du 18 septembre au 30 septembre 2019

Fabrice PIERRART
Commandant de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est

Loïc D'Haeyer
Bourgmestre de Fleurus
Président de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est